

LEA SOLIDARITE FEMMES

Association Loi 1901

**21, rue d'Yerres
91230 Montgeron**

519.734.370 RCS EVRY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2022

Aux Adhérents,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LEA SOLIDARITE FEMMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil-Malmaison,
Le 13 avril 2023

Le commissaire aux comptes
ARPEGE SAS

Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes attachée à la
compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre



ARPEGE EXPERTS SARL Président
Représenté par Eric Galland
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains	381 238		381 238	
Constructions	1 524 952	27 676	1 497 276	
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	183 849	48 662	135 187	100 475
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 271		6 271	7 074
ACTIF IMMOBILISE	2 096 325	76 338	2 019 987	107 564
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman	150		150	250
Créances				
Usagers et comptes rattachés	102 404		102 404	92 882
Autres créances	132 878		132 878	139 834
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	648 656		648 656	661 169
Charges constatées d'avance	10 135		10 135	2 263
ACTIF CIRCULANT	894 224		894 224	896 398
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 990 548	76 338	2 914 210	1 003 962



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Richard Bell
92500 RUFFY, VAL MAISON
Tél : 01 47 50 55 30
Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	23 130	23 130
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	37 000	30 000
Autres réserves		
Report à nouveau	2 254	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-160 839	9 254
Subventions d'investissement	573 657	70 310
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	475 202	132 693
Apports	1 667	6 667
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 667	6 667
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	1 667	6 667
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	1 458 963	11 782
<i>Découverts et concours bancaires</i>	11 267	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 470 229	11 782
Emprunts et dettes financières diverses	1 070	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 710	21 242
Dettes fiscales et sociales	813 454	749 831
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	81 945	81 747
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	23 934	
DETTES	2 437 342	864 602
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	2 914 210	1 003 962



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALMAISON
Tél : 01 47 16 05 30
Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	58 095	4,48	88 047	8,14	-29 952	-34,02
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 237 222	95,42	992 632	91,79	244 591	24,64
Reprises et Transferts de charge	8 854	0,68	9 212	0,85	-358	-3,88
Cotisations	1 300	0,10	730	0,07	570	78,08
Autres produits	83 293	6,42	19 287	1,78	64 006	331,86
Produits d'exploitation	1 388 764	107,11	1 109 907	102,64	278 857	25,12
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	566 253	43,67	436 293	40,34	129 960	29,79
Impôts et taxes	50 730	3,91	36 421	3,37	14 309	39,29
Salaires et Traitements	596 870	46,03	447 572	41,39	149 298	33,36
Charges sociales	221 890	17,11	169 303	15,66	52 588	31,06
Amortissements et provisions	66 606	5,14	29 177	2,70	37 429	128,28
Autres charges	2		32 335	2,99	-32 333	-99,99
Charges d'exploitation	1 502 351	115,87	1 151 101	106,44	351 250	30,51
RESULTAT D'EXPLOITATION	-113 587	-8,76	-41 194	-3,81	-72 393	175,74
Opérations faites en commun						
Produits financiers	20		1		19	NS
Charges financières	22 519	1,74	132	0,01	22 387	NS
Résultat financier	-22 499	-1,74	-131	-0,01	-22 367	NS
RESULTAT COURANT	-136 086	-10,50	-41 325	-3,82	-94 760	229,30
Produits exceptionnels	34 336	2,65	6 371	0,59	27 966	438,98
Charges exceptionnelles	59 090	4,56	15 587	1,44	43 502	279,09
Résultat exceptionnel	-24 753	-1,91	-9 217	-0,85	-15 537	168,57
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées			59 796	5,53	-59 796	-100,00
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-160 839	-12,40	9 254	0,86	-170 093	NS



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALMAISON
Tél : 01 47 16 05 30

Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LEA SOLIDARITE FEMMES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 2 914 210 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 160 839 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALMAISON

Tél : 01 47 16 05 30
Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALMAISON
Tél : 01 47 16 05 30

Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de méthode concernant le traitement d'une partie des subventions d'investissements 2021 :

L'association a été notifiée en 2021 de plusieurs subventions d'investissements dont le montant varie entre 4 000 € et 11 000€, lesquelles totalisent un montant de 58 495€. Ces subventions devaient servir à financer des investissements divers et variés (cuisine, meubles, ...). Compte-tenu de l'importance des investissements réalisés en 2022, l'association n'a pas été en mesure d'identifier et d'isoler comptablement les investissements et les amortissements liés, condition sine qua non à l'étalement du produit de la subvention d'investissement dans le temps. Par soucis de simplification, le Bureau a donc décidé d'affecter la totalité de ces subventions, soit 58 495 € en subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2022.

Ce changement de méthode se traduit donc par un produit de 58 495 € sur l'exercice 2022.

L'association a reçu un financement de 100 000 € de l'Ambassade des Emirats Arabes Unis, le Bureau a décidé de rattacher la totalité de ce produit à l'exercice 2022 faute de convention signée.

Autres éléments significatifs

L'investissement de la première maison Solidarité Femme 91 a été finalisé sur cet exercice.



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALMAISON
Tél : 01 47 16 05 30

Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains		381 238		381 238
- Constructions sur sol propre		1 524 952		1 524 952
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	80 603	5 251	72 815	13 038
- Matériel de transport	33 669	15 480		49 149
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 647	95 734	42 005	116 376
- Emballages récupérables et divers	9 738	743	5 195	5 286
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	186 657	2 023 397	120 015	2 090 039
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	7 074	2 816	3 619	6 271
Immobilisations financières	7 089	2 816	3 619	6 286
ACTIF IMMOBILISE	193 746	2 026 213	123 634	2 096 325



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALMAISON

Tél : 01 47 16 05 30

Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 023 397	2 816	2 026 213
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 023 397	2 816	2 026 213
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		44 242	3 619	47 861
Scissions				
Mises hors service		75 774		75 774
Diminutions de l'exercice		120 015	3 619	123 634



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALMAISON
Tél : 01 47 16 05 30
Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		27 676		27 676
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 170	35 952	55 874	4 248
- Matériel de transport	11 398	8 299		19 697
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 069	19 760	41 221	20 608
- Emballages récupérables et divers	8 544	759	5 195	4 109
Immobilisations corporelles	86 182	92 446	102 290	76 338
ACTIF IMMOBILISE	86 182	92 446	102 290	76 338



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALLAISON
Tél : 01 47 18 05 30
Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 251 688 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 271		6 271
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	102 404	102 404	
Autres	132 878	132 878	
Charges constatées d'avance	10 135	10 135	
Total	251 688	245 418	6 271
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	6 975
Total	6 975



**SAS d'Expertise Comptable
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue du boulevard
92500 RUFFREY, MAIRIE
Tél : 01 47 16 05 40

Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 437 342 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11 267	11 267		
- à plus de 1 an à l'origine	1 458 963	106 971	432 131	919 860
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 070	1 070		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 710	46 710		
Dettes fiscales et sociales	813 454	813 454		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	81 945	81 945		
Produits constatés d'avance	23 934	23 934		
Total	2 437 342	1 085 351	432 131	919 860
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 513 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	65 820			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	6 465
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À PAYER	11 267
INTÉRÊTS COURUS	1 070
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	43 281
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	20 682
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	8 277
Total	91 042



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALMAISON
Tél : 01 47 16 05 30

Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	10 135		
Total	10 135		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	23 934		
Total	23 934		



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MAI MAISON
Tél : 01 47 16 05 30

Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	762	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 523	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	17 725	
Amortissements des immobilisations	26 079	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 840
Produits des cessions d'éléments d'actif		15 339
Subventions d'investissement virées au résultat		17 158
TOTAL	59 090	34 336



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALMAISON

Tél : 01 47 16 05 30

Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Intérêts restant à payer sur les prêts bancaires</i>	196 329
<i>Nantissement de compte bancaire au titre de l'emprunt de 20K€ obtenu auprès du Crédit Mutuel</i>	7 779
<i>Hypothèque de premier en garantie</i>	1 313 000
Autres engagements donnés	1 517 108
Total	1 517 108



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALMAISON
Tél : 01 47 16 05 30

Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419

Contributions volontaires

Contributions volontaires

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	215 246	126 885
Dons en nature	33 200	38 063
Total	248 446	164 948
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	215 246	126 885
Prestations		
Personnel bénévole	33 200	38 063
Total	248 446	164 948



**SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes**

30, avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALMAISON
Tél : 01 47 16 05 30

Email : cabinet@arpege-conseils.fr
RCS NANTERRE B 444 698 419